1009403001

DATE DEPOT :	2010-10-25
NUMERO DE DEPOT :	94030
N° GESTION :	1993B05743
N° SIREN :	065805822
DENOMINATION :	CONSTRUCTA VENTE
ADRESSE :	134 bld Haussmann 75008 Paris
DATE D'ACTE :	2010/06/30
TYPE D'ACTE :	DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE
	RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMP

93B5743

CONSTRUCTA VENTE

Société par Actions Simplifiée au capital de 153.000 €
Siège social : 134 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS

RCS PARIS B.065.805.822
SIRET 065.805.822.00270

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
I M R
25 OCT. 2010

N° DE DÉPOT 96030

ACTE SOUS SEING PRIVE

DB **DU 30 JUIN 2010** CG – RS

VALANT DECISION ORDINAIRE DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

L'an 2010,
Le 30 juin
A 17 heures,

La Société CONSTRUCTA, Société Anonyme au capital de 1.540.000 €, sise 134 Boulevard Haussmann – 75008 PARIS, immatriculée au R.C.S. de PARIS sous le n° B 347.461.246, représentée par son Président, Monsieur Marc PIETRI,

Agissant en qualité de seule actionnaire de la S.A.S. CONSTRUCTA VENTE, a pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'Actionnaire unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion ainsi que les rapports du Commissaire aux comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Président et les comptes annuels tels qu'ils lui sont présentés.

L'Actionnaire unique approuve expressément le montant des charges somptuaires non déductibles des bénéfices assujettis à l'I.S., s'élevant à 1.594 €.

L'Actionnaire unique approuve, en conséquence, les actes de gestion accomplis par le Président au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait, donne quitus de son mandat pour cet exercice au Président.

DEUXIÈME DECISION

L'Actionnaire unique, statuant sur l'affectation du résultat, décide que celui-ci, qui s'établit comme suit :

- Bénéfice : 386.599,88 €

sera affecté de la façon suivante :

- Autres réserves : 386.599,88 €

Il est mentionné le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois exercices précédents, ainsi que le montant des revenus distribués éligibles à la réfaction :

Exercice	Dividendes distribués	Eligibles à la réfaction
2006	1.650.000,00 €	1.650.000,00 €
2007	1.700.000,00 €	1.700.000,00 €
2008	2.000.000,00 €	2.000.000,00 €

TROISIEME DECISION

L'Actionnaire unique, prenant acte de l'échéance du mandat du commissaire aux comptes titulaire, décide de nommer le Cabinet MAZARS, sis 61 rue Henri Regnault - 92400 COURBEVOIE, en qualité de nouveau commissaire titulaire en remplacement de Madame Alexandra LAMARE-GEITNER, pour une durée de 6 exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

QUATRIEME DECISION

L'Actionnaire unique décide de renouveler le mandat de Monsieur Pierre AMARAGGI, commissaire aux comptes suppléant, qui vient également à échéance à l'occasion de la présente assemblée, pour une nouvelle durée de 6 exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

L'Actionnaire unique
CONSTRUCTA S.A
Représentée par Monsieur Marc PIETRI